



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 20 Septembre 2022

Délibération n°DEL-2022-48Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 14/09/2022Date d'affichage : 14/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 Septembre à 20h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame GISSINGER Sylviane, Madame MARILLER Amandine, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur GIRARD Jack.

**Procurations :** Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie à Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame ORNIA Katrine à Monsieur JUSSEAUME Jérôme

**Absents excusés :** Madame VINCENT Anne-Marie, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur DELATTRE Aymeric

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**  
**Adhésion à la centrale d'achat territoriale de la CAGR**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.2113-2 à L.2113-5 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°95 en date du 27/06/2022 qui permet à La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien de se constituer en centrale d'achat territoriale ouverte aux communes membres,

**Considérant** la convention d'adhésion à la centrale territoriale de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien qui permet aux communes membres d'adhérer à ladite centrale d'achat,

**Considérant** les communes membres qui, en tant qu'adhérentes, seront libres de recourir pour tout ou partie de leur besoin à la centrale d'achat, et ce, de manière libre et autonome,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'adhésion à la centrale territoriale de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la Commune de Saint-Nazaire ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

à la centrale d'achat territoriale de

ID : 030-213002884-20220920-DEL\_2022\_48-DE

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ainsi que tout acte ou document se rapportant à la mise en œuvre de cette convention et de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,  
Gérald MISSOUR**

